

réf contrat : Marie-Anne Nègre

CONTRAT D'ENGAGEMENT PRODUITS LAITIERS BREBIS – ANNEE 2022

Entre :	et l'adhérent
Catherine JOUBERT	Nom, Prénom :.....
Bergerie Fontaine Clairette
Route des Ricordeaux	Adresse :.....
77710 NANTEAU SUR LUNAIN
06 77 39 46 81 / 01 64 29 66 98	Tel :.....
bergerie.clairette@gmail.com	Mail :..... (En majuscule)

1. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>) :

➤ **Engagements de l'adhérent**

Pré financer la production
Gérer le partage éventuel de son panier, absences et vacances lors des distributions

➤ **Engagement du producteur partenaire**

Livrer une fois par mois des produits de qualité, frais et de saison, de sa ferme
Etre présent ou représenté aux distributions
Donner régulièrement des nouvelles de l'élevage et de sa production, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement
Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

➤ **Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

2. Distribution et durée du contrat

Les paniers seront livrés par Jean-Paul Belliot et seront conservés en camion glacière et maintenus au froid au local de distribution :

**Le 3ème mardi du mois, du 15 mars au 15 septembre 2022
soit 6 distributions (pas de distribution en août)**

3. Composition du panier

La diversité sera respectée autant que faire se peut par Catherine Joubert, en tenant compte des changements climatiques et saisonniers, des quantités de lait.

Les paniers seront composés de crottin, crottin aux épices, Paley, Brebicou crémeux, Nanteau, Tommette ou Tomme à partir de septembre.

Yaourts et faisselles pour ceux qui en passeront commande.

4. Prix des paniers de fromages (Quantité selon la saison et le poids des fromages)

- petit panier 7,50 € 2 fromages : Paley + crottin
- moyen panier 9,50€ 2/3 fromages
- grand panier 16€ 2/3 fromages + 1/2 fromage de garde

5. Modalités de paiement pour 6 livraisons

En 2 chèques à l'ordre de Catherine JOUBERT remis à la signature du contrat et encaissés en mai et septembre

Petit panier : montant saisonnier de 45 €

	Banque et n° du chèque	Montant
Chèque 1		22,50 €
Chèque 2		22,50 €

Moyen panier : montant saisonnier de 57 €

	Banque et n° du chèque	Montant
Chèque 1		28,50 €
Chèque 2		28,50 €

Grand panier : montant saisonnier de 96 €

	Banque et n° du chèque	Montant
Chèque 1		48 €
Chèque 2		48 €

6. Yaourts (1,20 € l'unité), faisselles (4,40 € l'unité)

NB : Le nombre de produits commandés sera le même à chaque distribution et le règlement se fait en un seul chèque débité en septembre 2022.

a.Nombre de yaourts par distribution =	X6 distributions = x 1,20 € =	Montant du chèque
b.Nombre de faisselles par distribution =	X6 distributions = x 4,40 € =	

Fait à, le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur
Catherine Joubert